



Ministère du Travail

Index Egapro

L'outil de calcul et de déclaration de votre index égalité professionnelle
Femmes- Hommes

Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2019

Période de référence

Date de début

01/01/2019

Date de fin

31/12/2019

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

62

INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

votre résultat total est 94/100

94 points sur un maximum de 100 pouvant être obtenus

INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

| | écart de rémunération par csp (avant seuil de pertinence) | | | |
|-----------------|--|----------------|----------------|-------------------|
| | moins de 30 ans | 30 à 39 ans | 40 à 49 ans | 50 ans et plus |
| <u>ouvriers</u> | nc | nc | nc | nc |
| <u>employés</u> | 2% | nc | nc | nc |

votre résultat final est 5.1%

écart favorable aux hommes

votre note obtenue est 34/40

| | | | | |
|--|-------|-------|----|----|
| <u>techniciens et agents de maîtrise</u> | -5.2% | nc | nc | nc |
| <u>ingénieurs et cadres</u> | nc | 31.5% | nc | nc |

INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

| | taux d'augmentation | |
|-----------------------------------|---------------------|--------|
| | femmes | hommes |
| <u>taux de salariés augmentés</u> | 64.3% | 47.1% |

votre résultat en nombre équivalent de salariés* est **4.8**
 écart favorable aux femmes
 votre note obtenue est **35/35**
 ** mesures de correction prises en compte

votre résultat en pourcentage est de **17.2%**, la note obtenue avant prise en compte des mesures de correction est de **0/35**
 cette note n'a pas été retenue dans le calcul de votre index car elle est la moins favorable

* si ce nombre de femmes n'avait pas reçu d'augmentation parmi les bénéficiaires, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.

** L'écart de taux d'augmentations est en faveur des femmes tandis que l'écart de rémunération est en faveur des hommes, donc l'écart de taux d'augmentations est considéré comme une mesure de correction. La note obtenue est de 35/35.

INDICATEUR POURCENTAGE DE SALARIÉES AUGMENTÉES DANS L'ANNÉE SUIVANT LEUR RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ

votre résultat final est **100%**
 votre note obtenue est **15/15**

INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

vosre résultat final est **4**

les hommes sont sur-représentés

vosre note obtenue est **10/10**